

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2023 / 281

(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)

OBJET : Marché public relatif à la conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art originale dans le parc du château de la Ville de Méry-sur-Oise

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/049 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique ;

Considérant la volonté de la municipalité d'installer une œuvre complémentaire à celle existant dans les lieux afin de mettre en valeur son château et de contribuer au développement de projets culturels et artistiques autour du parc du Château ;

Considérant la nécessité de recourir à un marché public négocié, passé sans publicité ni mise en concurrence préalables, lorsque *le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique* ;

Considérant les conditions proposées dans son devis du 21 mars 2023 par l'entreprise **David STEINFELD**, dont le siège est situé à **Saint Chamant 30170 Monoblet**

DECIDE**Article 1 :**

L'attribution du marché **n°2023-10** portant conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art originale dans le parc du château de la Ville de Méry-sur-Oise, à l'entreprise **David STEINFELD**, dont le siège est situé à **Saint Chamant 30170 Monoblet** ;

Article 2 :

Les prestations sont réalisées en octobre 2023.

Article 3 :

Le montant global et forfaitaire du marché est de **65 690,00 € HT**, soit **78 828,00 € TTC**.

Article 4

Un crédit suffisant est inscrit sur le budget de l'année en cours.

Article 5 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière de l'Isle-Adam,
- L'entreprise David STEINFELD,
- Aux Service espaces verts et voiries de la ville de Méry-sur-Oise,
- Au service Commande Publique de la ville de Méry-sur-Oise,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à Méry-Sur-Oise,

Le 16 novembre 2023

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du conseil départemental
du Val d'Oise